



CONNAÎTRE LE STATUT DE LA FONCTION PUBLIQUE D'ETAT

Intégrer les évolutions du statut de la fonction publique d'Etat

Les fonctionnaires d'État se répartissent entre les administrations centrales et les services déconcentrés. Il est indispensable de connaître les spécificités du statut de la fonction publique d'État pour gérer à bien leur carrière et prévenir les risques.

FORMATIONS COURTES

INITIATION

DIST.

Ref. : 8976321

Durée :
2 jours - 14 heures

Tarif :
Salarié - Entreprise : 1290
€ HT

Repas inclus

OBJECTIFS

- Identifier les principes encadrant la fonction publique d'État
- Déterminer les conséquences sur la gestion des carrières
- Maîtriser les risques de gestion

EVALUATION

Les compétences visées par cette formation font l'objet d'une évaluation.

POUR QUI ?

Responsables des ressources humaines
Responsables de services
Toute personne amenée à intervenir dans le cadre de la gestion des agents de la fonction publique d'État

PRÉREQUIS

Être en poste dans la fonction publique d'État

COMPÉTENCES ACQUISES

Gérer la carrière de ses agents dans la fonction publique d'État

PARCOURS PÉDAGOGIQUE

- E-quiz amont
- Présentiel
- E-quiz aval

PROGRAMME

Connaître le statut de la fonction publique d'Etat

CONNAÎTRE LES DROITS ET LES OBLIGATIONS DES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT

Définir les spécificités attachées à chaque fonction publique

Déterminer le champ d'application du statut de la FPE

- Les droits applicables
- Les obligations des agents de la FPE
- Les obligations déontologiques
- La question du conflit d'intérêts

Le recrutement des fonctionnaires

- Les conditions générales d'accès à la fonction publique
- Les procédures de recrutement des fonctionnaires
- Les stagiaires et les vacataires
- Les contractuels

Exercice d'application : rédaction d'une fiche de poste

GÉRER LE SUIVI DES CARRIÈRES

Maîtriser le déroulement de carrière



- L'avancement d'échelon et de grade
- L'évaluation annuelle et ses conséquences sur la carrière
- Le régime indemnitaire et les primes

Les positions administratives du fonctionnaire

- La position d'activité
- Les congés, absences, maladies et autorisations spéciales
- La mise à disposition et le détachement
- La disponibilité d'office ou sur demande
- La mobilité : les règles en matière de position statutaire, de mutation, de mise à disposition

La cessation de fonctions du fonctionnaire

- La démission
- L'abandon de poste
- Le reclassement et le licenciement pour insuffisance professionnelle
- La mise à la retraite
- Le décès

INTERVENANTS

Muriel BODIN
avocat associé
EUROLEGALAVIS

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Accessibilité aux personnes en situation de handicap



LIEUX ET DATES

À distance
01 et 02 juin 2023

Paris
05 et 06 déc. 2023